

## Un nouveau mariage de communes pour Courtisols

Au revoir la communauté de communes de Suipe et Vesle, bonjour la Moivre à la Coole.

Par L'union | Publié le 23/12/2016

La commune de Courtisols a fait ses adieux, jeudi, à la communauté de communes de Suipe et Vesle, lors du dernier conseil communautaire de l'année. Elle intègre la communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC), le 1er janvier. Sur invitation de son maire, Hubert Arrouart, le président de la CCMC est venu présenter, au conseil municipal, l'intercommunalité qu'il gère depuis trois ans.



« *Vingt-huit communes font maintenant partie de ce regroupement qui va avoir de nombreuses compétences à gérer*, précise Michel Jacquet. *Courtisols représentera le quart de la communauté en nombre d'habitants.* » L'assainissement, le scolaire, la fiscalité, l'entretien de bâtiments... sont autant de sujets sur lesquels il y aura débat lors de prochains conseils communautaires.

Le maire a fait le point sur certains dossiers en cours pour lesquels la compétence de l'intercommunalité est requise. Michel Jacquet s'est intéressé aux différents problèmes et a invité Hubert Arrouart à la réunion des vice-présidents de l'intercommunalité, le 3 janvier à 8 heures.

Ce changement concerne aussi des personnels communaux qui exercent totalement leur fonction au sein de la commune et dont les compétences « scolaire » et « périscolaire » sont transférées à la nouvelle communauté de communes.

À la suite du retrait des communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix de la communauté de Suipe et Vesle, Courtisols reprend à sa charge la gestion du centre de secours contre l'incendie sur le secteur des trois communes. Elles signeront une convention avec le préfet et le Service départemental d'incendie et de secours.